



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous




Service Civique


***Projet d'agrément National
au service des clubs et des OTD***

Le Service Civique pour les jeunes : C'est quoi ?

Un jeune devenant volontaire


(16/25 ans - 30 ans pour les personnes
en situation de handicap)

 6 à 12 Mois

 24H / semaine « possibilité d'être
annualisées »

 Touchant environ 472 € / mois de l'Etat

 Touchant environ 107€ / mois de la
structure

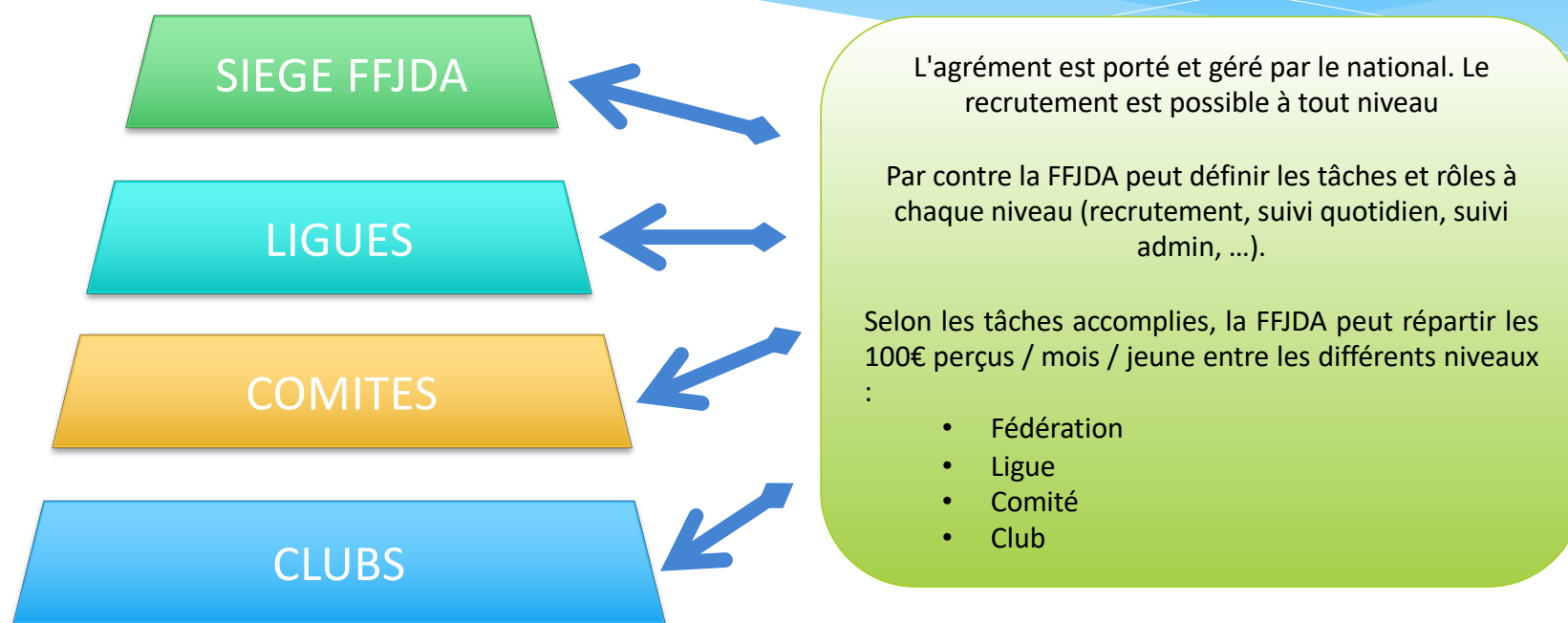
 La structure d'accueil touche une indemnité
en fonction de la convention avec la FFJDA
pour l'accueil du volontaire

 100€ pour la formation civique et citoyenne

Engagé par la fédération

Effectuant une mission d'intérêt général auprès d'organismes à
but non lucratif ou de personnes morales en France à l'étranger

Le Service Civique pour les jeunes : Quel niveau de recrutement possible ?



*Actuellement de nombreux clubs, comités
et ligues ont un agrément local*

Le Service Civique pour les jeunes : Quelles missions ?

Peuvent réaliser des missions **d'accompagnement** :

- **D'aide** à l'accueil des licenciés sur les compétitions, stages...
- Aide sur la création d'outils multimédia, réseaux sociaux...
- Aide au lien avec les clubs, partenaires, licenciés...
- Aide aux actions de ligue / comité / club (pour en améliorer la vie sportive et extra-sportive), la communication, la vie des structures

Un service civique ne peut pas :

- Compter pour 1 cadre (lors des stages avec encadrement de nuit)
- Exercer les fonctions d'une personne qui les réalisait avant (moins d'un an avant) sous un statut de salarié
- Encadrer un groupe en autonomie

C'est de « l'aide à... », du « soutien aux actions de développement... »

Rétroplanning

- Janvier/Février - Lancement des travaux du groupe de travail Service civique
 - 2 Réunions de GT, dont une avec l'Agence Nationale du Service Civique
- Mars - Validation par le CA de la démarche pour demander l'agrément national
- Mars à Mai – Travail sur l'agrément national
 - Rédaction du dossier d'agrément et définition de la structuration de celui-ci : type d'agrément, rôle et tâche à chaque échelon (FFJDA, Ligue, Comité, Club), répartition financière.
 - Rédaction des différentes missions proposées (thématiques envisagées liées : activités des clubs, prévention dérives, Paris 2024, publics spécifiques, développement durable...)
- Juin – Attente de validation de l'agrément et préparatifs pour la communication
- A déterminer (Eté & Septembre) : lancement des recrutements, missions...

Décision du Conseil d'administration

La *demande d'agrément national Service Civique pour accueillir des jeunes volontaires* et accomplir des missions citoyennes et d'utilité publique au sein des clubs, des comités, des ligues et du siège, est soumise à l'approbation du conseil d'administration de la FFJDA.